

Association nationale des retraités fédéraux

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) est l'organisme national de représentation des intérêts le plus important, fort de plus de 177 000 retraités fédéraux – et leurs partenaires et leurs conjoints survivants – d'anciens de la fonction publique du Canada, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et des juges de nomination fédérale à la retraite. Ses membres envisagent l'avenir avec appréhension et veulent pouvoir vieillir dans la dignité et la sécurité. En ces temps économiques difficiles, les bénévoles et leurs associations sont souvent appelés à soutenir, et même à créer, les services communautaires qui aident ceux dont les bras faiblissent. Statistique Canada relève, dans sa dernière Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, un déclin du nombre de Canadiens qui font du bénévolat. Avec plus de 12 millions de bénévoles actifs dans les collectivités du Canada, offrant environ deux milliards d'heures par année, et une contribution estimative de 14 milliards de dollars à l'économie, l'équivalent de 1,4 % du produit intérieur brut (PIB) du pays, le Canada ne peut pas se permettre de continuer de perdre des bénévoles. Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, chargé d'examiner les incidences du vieillissement de la société au Canada et d'en faire rapport, a mis en valeur dernièrement la nécessité pour le gouvernement fédéral de promouvoir le vieillissement actif et en santé et de soutenir le secteur du bénévolat dans son rapport : *Le vieillissement de la population, un phénomène à valoriser*. Le gouvernement du Canada a reconnu dans sa réponse au rapport du Comité sénatorial spécial que le bénévolat joue un rôle important pour les aînés, tant à titre de bénéficiaires que de fournisseurs de services de bénévoles. Recommandation à l'intention du gouvernement du Canada : • Mettre en œuvre un crédit d'impôt pour les particuliers qui font plus de 100 heures de bénévolat par année dans leur collectivité.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Le vieillissement de notre population fait en sorte qu'il devient de plus en plus nécessaire d'offrir des soins à domicile aux aînés aux prises avec des maladies chroniques et des problèmes de santé.

Demeurer chez eux le plus longtemps possible est le premier choix de 90 % des aînés d'aujourd'hui. Les soins à domicile coûtent moins cher que les longs séjours dans les lits de soins aigus des hôpitaux et l'exploitation des établissements de soins de longue durée. Ils offrent également une meilleure qualité de vie pour les aînés. Recommandations à l'intention du gouvernement du Canada : • Collaborer avec les provinces et les territoires pour élaborer une stratégie nationale de soins à domicile et de soins de longue durée. • Créer des normes nationales et un programme de certification pour réglementer et former adéquatement les professionnels de la santé et particulièrement les préposés aux soins personnels qui vont prendre soin de la population qui vieillit. En établissant des lignes directrices et des normes nationales qu'il surveillera, le gouvernement fédéral peut assurer la qualité et la fiabilité de ces services qui commencent à être offerts. • Supprimer la TPS sur les services des préposés aux soins personnels à domicile. • Modifier les lois pertinentes pour mettre en place une norme plus élevée de congés de soignant pour les employés de compétence fédérale qui pourrait favoriser l'adoption de dispositions comparables dans les lois des provinces et des territoires. • Réduire la période d'avis à cinq jours. • Augmenter les prestations de l'assurance-emploi pour couvrir le congé de soignant prolongé. • Accroître la période de protection d'emploi de huit semaines à vingt semaines.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Face au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre d'aînés, il est important que le gouvernement du Canada soutienne et encourage ce qui permet aux Canadiens de vieillir de façon positive et active. Si de nombreux Canadiens choisissent de travailler après la retraite, beaucoup d'autres peuvent être obligés de travailler pour remplacer les économies qui se sont volatilisées au cours des dernières années. Le gouvernement du Canada a la chance de mettre à contribution la sagesse et l'expérience de ces aînés et de favoriser le transfert de la connaissance aux nouvelles générations d'employés. Il renforcerait ainsi la compétitivité économique du Canada et la santé et le bien-être de ses aînés. Recommandations à l'intention du gouvernement du Canada : • Mettre en œuvre un crédit d'impôt à l'intention des entreprises pour le recrutement et le recyclage des aînés. • Élaborer et mettre en œuvre un programme transitoire de retraite qui permettrait aux entreprises d'avoir accès à des ressources et à des fonds d'aide pour conserver les services des employés qui partent à la retraite sur une base de travail à temps partiel ou de retraite progressive, ou de partage d'emploi ou d'ententes de mentorat avec des employés nouveaux et plus jeunes.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

ANCIENS COMBATTANTS CANADIENS : De nombreux Canadiens sont aux prises avec des difficultés en ces temps économiques difficiles, et nos anciens combattants n'échappent pas à cette dure réalité. Le pays et la population ont l'obligation et la responsabilité morales d'améliorer les vies de ceux qui ont servi notre pays. Nous devons nous assurer en particulier que nos anciens combattants handicapés sont traités de façon juste et équitable. La dernière loi qui a modifié l'administration de l'indemnité d'invalidité en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants a traité la question des paiements forfaitaires aux plus gravement handicapés. Mais la loi n'a pas changé le montant du paiement qui est actuellement 276 000 \$, moins que la somme moyenne attribuée par les tribunaux civils du Canada aux travailleurs handicapés (329 000 \$). D'autres pays du Commonwealth offrent des paiements plus élevés;

les membres des Forces australiennes reçoivent 325 000 \$, tandis que la Grande-Bretagne attribue presque un million de dollars. Recommandations à l'intention du gouvernement du Canada :

- Introduire une loi pour accroître l'indemnité d'invalidité à hauteur de la moyenne canadienne minimum attribuée aux travailleurs handicapés.
- Poursuivre le soutien financier du projet pilote de logements de transition et de soutien pour les anciens combattants sans abri qui vient d'être annoncé pour aider les anciens combattants sans abri ou à risque de le devenir.

AÎNÉS : Si le Canada n'a pas subi les mêmes affres de la crise financière, la fragilité continue de l'économie mondiale a suscité de l'incertitude et de l'anxiété pour un grand nombre d'aînés du Canada à l'orée de la retraite. Avec le vieillissement de la population canadienne et la retraite qui s'annonce pour de plus en plus de citoyens, il y a grand lieu que le gouvernement en fasse plus pour assurer que ses retraités actuels et ses aînés atteignent et maintiennent leur sécurité financière en vieillissant. Recommandation à l'intention du gouvernement du Canada :

- Exempter de petites quantités de retrait du Régime enregistré d'épargne-retraite de l'inclusion dans le calcul du revenu aux fins des prestations du Supplément de revenu garanti.